Par AGeorges

Démarchage remboursement crédit panneaux photovoltaiques

Par bribri
Bonjour, J'ai été contactée par l'association DLC (Droit légitime du consommateur) qui me propose leur aide pour me fair rembourser l'installation de mes panneaux photovoltaïques, plus précisément l'annulation du crédit auprès de la banque. La démarche, dans un premier temps à l'amiable, sera effectuer par le cabinet xxxxxxxxx à Marseille, puis et justice si il le faut, représenté par Maître xxxxxxxx. Pour lancer cette procédure ils me demandent un réglement pour avance de frais de 3372 ? qui me sera remboursé se le dossier n'aboutit pas! D'après eux, mon dossier devrait aboutir sans problème! Après recherche, l'association existerait bien tout comme le cabinet de conseil financier!!!! J'ai malgré tout peur que ce soit une arnaque! Quelqu'un peut-il me conseiller ? Est-ce que quelqu'un a déjà eu affaire avec eux et a eu un remboursement comme promis ?
Merci de vos réponses, car actuellement, je ne sais vraiment pas quoi faire !!!!
Par jodelariege
bonsoir il convient d'être extrêmement prudent ,lisez ci dessous :
"https://www.signal-arnaques.com/scam/view/382267"
et pourquoi devrait on vous rembourser votre prêt? pour illégalité de la chose? et si tout est légal?
de plus j'ai l'habitude de dire que tout démarchage est toujours à l'avantage du démarcheurcomment la société vou a t elle repéré/contacté? vous pouvez aussi contacter une association locale de défense du consommateur qui ,pour quelques dizaines d'euro de cotisation, épluchera votre dossier ,vous conseillera et vous épaulera
Par bribri
tout d'abord, merci pour votre réponse.
Le représentant de l'association m'a dit que c'est EDF qui leur fournit les coordonnées des producteurs qui ont un installation qui produit moins de 1000? /an et qui ont donc été trompé sur la rentabilité des panneaux photovoltaïques et donc ils se rejettent sur la banque qui a accordé le crédit sans rien contrôler comme la loi les y oblige et celles-ci doiver donc annuler le crédit !!! (présentation de jugement faisant jurisprudence à l'appui)
Par yapasdequoi
Bonjour Un démarchage de ce type est très suspect. Si en plus il faut avancer de l'argent c'est encore plus suspect. Vous avez raison de vous méfier. Contactez la DGCCRF ou des associations de consommateurs pour en savoir plus sur cette association.

Leur site les déclare comme Association d'intérêt général. Ceci impose une activité NON lucrative.
En vous demandant plus de 3.000?, ils prouvent qu'ils mentent. Une association vit avec des DONS, pas en réclamant de l'argent pour ses services.
Laissez tomber.
Par laurhaq
Les frileux ont tort. DLC a très bien fait son boulot.Voici une décision de justice : https://www.courdecassation.fr/en/decision/651baf6ccbe2fc83182f8a7b
Par Nihilscio
Bonjour,
Splendide!
A lire l'arrêt 21/05200 rendu le 25 septembre 2023 par la cour d'appel de Colmar, on apprend que les intéressés qui demandaient l'annulation d'un contrat de pose de panneaux solaires et des dommages et intérêts ont été déboutés en première instance et en appel et qu'ils ont été condamnés à verser aux défendeurs 2 000 ? de dommages et intérêts ainsi qu'aux dépens.
Cela met en confiance !
On ne sait d'ailleurs même pas si l'association DLC a prêté son concours dans cette affaire.
N'importe quoi!
Je rejoins les frileux qui se sont exprimés avant moi dans leur recommandation de prudence.
Par Isadore
Bonjour,
C'était bien la peine de déterrer un vieux sujet.
Une vraie association de consommateurs demande une cotisation annuelle de quelques dizaines d'euros. Elles peuvent assister un adhérent dans une procédure, soit sans surcoût soit moyennant quelques dizaines d'euros en plus.
A ce prix-là, autant se payer un vrai avocat.
Par Nihilscio
Je n'avais pas fait attention à ce que c'était un vieux suiet.

Cette association a été déclarée. Je n'ai pas trouvé de site internet. J'ai trouvé l'adresse à laquelle elle s'est déclarée : 17 route du Jura 25410 VILLARS-SAINT-GEORGES. J'y ai fait une visite virtuelle grâce à googlemap. C'est une maison de campagne qui semble être une ancienne grange transformée en habitation qui ne semble pas du tout abriter les bureaux d'une association. Mais elle figure sur l'annuaire Pages Jaunes avec un numéro de téléphone : 09 67 44 33 89.

Cette association existe depuis juillet 2021. Trop court pour faire ce qu'ils prétendent.

Bonsoir Bribri,

Je me suis amusé à chercher à en savoir plus.

Arnaque.